



Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **18 décembre 2023**, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Cette réunion a été convoquée à la séance régulière du 4 décembre 2023, par Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1
Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5
Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h00.

238-23

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a accordé en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, un délai jusqu'au 31 décembre 2023 pour préparer et adopter le budget de l'année 2024;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la *loi sur la fiscalité municipale* du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, la municipalité a adopté un règlement portant le numéro 2007-06 permettant le paiement des taxes en trois versements dont le troisième ne peut être exigé avant le 1^{er} septembre;

ATTENDU que l'article 52 de la *loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil d'une corporation municipale de prévoir les règles applicables en cas de défaut pour le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2024 comme suit :



Les dépenses

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LÉGISLATION	47 860 \$	
ADMINISTRATION	131 705 \$	
GREFFE	2 500 \$	
AUTRES DÉPENSES	20 165 \$	
ASSURANCES	16 000 \$	
		TOTAL : 218 230 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

POLICE	36 325 \$	
TAXES 9-1-1	3 000 \$	
INCENDIE	40 920 \$	
SÉCURITÉ CIVILE	1 645 \$	
		TOTAL : 81 890 \$

TRANSPORT ROUTIER

VOIRIE MUNICIPALE	196 660 \$	
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	175 250 \$	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	5 225 \$	
AUTRES DÉPENSES	11 235 \$	
		TOTAL : 388 370 \$

HYGIÈNE DU MILLIEU

AQUEDUC ET EAU POTABLE	71 550 \$	
ÉGOUT ET EAU USÉE	21 900 \$	
MATIÈRES RÉSIDUELLES	113 915 \$	
QUOTE -PART COURS EAU	1 710 \$	
		TOTAL : 209 075 \$

AMÉNAGEMENT URBANISME ET ZONAGE

URBANISME ET ZONAGE	27 420 \$	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	8 035 \$	
		TOTAL : 35 455 \$

LOISIRS ET CULTURE

CENTRE COMMUNAUTAIRE	21 505 \$	
PATINOIRE	15 395 \$	
LOISIR INTERMUNICIPAL	54 255 \$	
SPORTS ET LOISIRS	18 885 \$	
CULTURE ET PATRIMOINE	1 700 \$	
		TOTAL : 111 740 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

OFFICE MUNICIPAL HABITATION	5 000 \$	
POLITIQUE MADA	1 000 \$	
LUTTE CONTRE BERCE SPONDYLE	1 000 \$	
POINT DE SERVICE DE SANTÉ	5 000 \$	
		TOTAL : 12 000 \$

AUTRES DÉPENSES

OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS	206 940 \$	
IMMOBILISATION	520 000 \$	
		TOTAL : 726 940 \$

POUR UN GRAND TOTAL DE **1 783 700,00 \$**

**LES REVENUS****TAXES**

FONCIÈRE GÉNÉRALE	401 010 \$
FONCIÈRE POLICE	36 325 \$
AQUEDUC ET EAU POTABLE	47 750 \$
ÉGOUT ET EAU USÉE	10 480 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	75 830 \$
TAXES SERVICE 9-1-1	3 000 \$

TOTAL : 574 395 \$**PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES**

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	1 050 \$
GOUVERNEMENT PROVINCIAL	9 305 \$
COMPENSATION TERRE PUBLIQUE	2 060 \$

TOTAL : 12 415 \$**SERVICE RENDUS A D'AUTRE MUNICIPALITÉ**

LOISIR INTERMUNICIPAL	27 125 \$
-----------------------	-----------

TOTAL : 35 725 \$**AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES**

LOCATION DE GARAGE	6 000 \$
LOCATION DE SALLES	1 000 \$
JOURNAL	1 500 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	300 \$
INTÉRÊTS TAXES + ÉPARGNE	8 600 \$

TOTAL : 17 400 \$**IMPOSITION DES DROITS**

LICENCE ET PERMIS	300 \$
DROIT DE MUTATION	5 000 \$
DROIT SUR LES CARRIÈRES	3 120 \$

TOTAL : 8 420 \$**AUTRES REVENUS**

PÉRÉQUATION	132 055 \$
RECYC-QUÉBEC	8 000 \$
FONDS VERT	7 500 \$
PROGRAMME TECQ	500 000 \$
RÉSEAU ROUTIER	193 450 \$
PARTICIPATION PARC ÉOLIEN	50 000 \$
PARTAGE TVQ	33 730 \$
PROGRAMME AIRRL	111 875 \$
AUTRES SUBVENTIONS	0 \$
SURPLUS ACCUMULÉ LOISIR	3 000 \$
SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ	107 355 \$

TOTAL : 1 143 945 \$POUR UN GRAND TOTAL DE **1 783 700,00 \$**

Maire

**239-23****PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu d'accepter le programme des dépenses en immobilisations pour le rôle triennal 2024-2026.

ANNÉE 2024 coûts estimés financement**520 000,00\$**

Mise aux normes Eaux usées – Phase I

490 000,00\$ TECQ

Acquisition Lot – terrain Caisse

20 000,00\$ fonds général

Acquisition Lot – 3^e tranche

10 000,00\$ fonds général

ANNÉE 2025 coûts estimés financement**2 220 000,00\$**

Mise aux normes Eaux usées – Phase II

500 000,00\$ PRIMEAU / TECQ

Mise à niveau réservoir eau potable

160 000,00\$ PRIMEAU / TECQ

Patinoire couverte

1 550 000,00\$ PAFIRSPA/fonds gén.

Acquisition Lot – 4^e tranche

10 000,00\$ fonds général



<u>ANNÉE 2026</u>	<u>coûts estimés</u>	<u>financement</u>
-------------------	----------------------	--------------------

505 000,00\$

Asphalte - rue Fraser, route de la Montagne

200 000,00\$	TECQ
--------------	------

Voirie et ponceau -1^{er} rang, Paradis, Thibeault

300 000,00\$	TECQ
--------------	------

Acquisition Lot – 4^e tranche

5 000,00\$	fonds général
------------	---------------

Maire

240-23

AVIS DE MOTION

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney et résolu qu'un avis de motion soit donné afin d'adopter à une prochaine séance régulière, le règlement numéro 2023-09 concernant l'imposition de la taxe foncière et les taxes de services pour l'année 2024.

Maire

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2023-09 détermine le taux de la taxe foncière générale, le taux de la taxe foncière concernant la Sûreté du Québec ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout, les tarifs de la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques pour l'exercice financier 2024 et remplace le règlement numéro 2022-09.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 19h45.

Président

Secrétaire
